



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. limitée
27 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

**Projet de rapport du Conseil du commerce
et du développement sur sa cinquante-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 28 septembre 2012

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé du Président	2
L'investissement au service du développement: Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement pour une croissance équitable et un développement durable	2

Résumé du Président

L'investissement au service du développement: Vers une nouvelle génération de politiques de l'investissement pour une croissance équitable et un développement durable

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Les participants ont examiné les tendances récentes des flux régionaux et mondiaux d'investissement étranger direct (IED) et le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable de la CNUCED, dont les États membres ont reconnu qu'il s'agissait d'un outil d'une importance fondamentale pour l'exécution du Mandat de Doha.

2. À la suite des observations liminaires de M. Jüri Seilenthal, Président du Conseil du commerce et du développement, M. James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED, a présenté un résumé du *World Investment Report 2012*. Ont ensuite pris la parole, par ordre chronologique: M^{me} Anabel González, Ministre du commerce extérieur du Costa Rica; M. Rob Davies, Ministre du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud; et M. Jeffrey Sachs, Directeur de The Earth Institute, Université de Columbia (par vidéoconférence). Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Supachai Panitchpakdi, a fait une déclaration. M. Mark Halle, Vice-Président de l'Institut international du développement durable, et M. Pradeep Mehta, Secrétaire général de Consumer Unity and Trust Society (CUTS) International, ont participé au débat. Un débat interactif avec l'ensemble des participants a ensuite été engagé.

3. Comme indiqué dans le *World Investment Report*, les flux mondiaux d'IED en 2011 avaient dépassé la moyenne d'avant la crise, pour s'établir à 1 500 milliards de dollars, en dépit des turbulences de l'économie mondiale. Ils restaient toutefois de plus de 20 % inférieurs à leur niveau record d'avant la crise de 2007 et s'étaient en outre révélés inégaux. Les flux vers les pays en développement avaient atteint un niveau record de 684 milliards de dollars, en hausse de 11 %; les flux vers les pays en transition avaient augmenté de 25 %, et ceux vers les pays développés de 21 %. Toutefois, ce tableau d'une hausse globale des flux d'IED devait être pondéré par l'évolution observée dans certaines régions d'Afrique et dans les pays les moins avancés, où la baisse de l'IED se poursuivait.

4. Concernant les politiques d'investissement, la situation montrait un monde en train de passer d'une ère de libéralisation à une ère de réglementation. Au niveau national, de nombreux pays continuaient dans la voie de la libéralisation et encourageaient l'investissement étranger, tout en adoptant dans le même temps de nouvelles mesures de réglementation et de contrôle, souvent dans la perspective d'autres objectifs de politique générale, telles que la mise en œuvre d'une politique industrielle. Au niveau international, la négociation et la conclusion d'accords internationaux d'investissement se poursuivaient à un rythme ralenti, avec une tendance à l'élaboration d'accords régionaux d'investissement et à une prise en compte croissante des questions de développement durable.

5. Le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable avait été conçu pour aider les décideurs à cet égard et leur servir de référence pour l'élaboration des politiques nationales de l'investissement et la négociation d'accords internationaux d'investissement, ou la révision des accords existants. Il énonçait les principes fondamentaux devant étayer la conception des politiques nationales et internationales de l'investissement, et proposait un éventail d'options aux pays qui souhaitaient attirer des investissements étrangers et accroître leur contribution au développement économique et social.

6. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont souligné le rôle important que l'IED pouvait jouer dans le développement économique et dans une optique de développement équitable et durable. Ils se sont inquiétés de constater que les flux d'IED vers les pays les plus pauvres avaient continué de diminuer et se concentraient dans des secteurs à faible valeur ajoutée, avec parfois des coûts environnementaux élevés. Des politiques appropriées seraient nécessaires pour remédier à cette situation, de même qu'une coopération internationale.

7. Les représentants ont jugé le Cadre très intéressant, qui intégrait des considérations de développement durable dans l'élaboration des politiques d'investissement et encourageait une prise en compte de la durabilité dans les débats sur l'avenir du régime de l'investissement international. Ils ont félicité la CNUCED pour les principes fondamentaux définissant le Cadre, qui englobaient tous les éléments essentiels d'une thématique de l'investissement au service du développement. Ils ont invité la CNUCED à poursuivre la mise en œuvre du Mandat de Doha et ont souligné l'utilité du Cadre pour la promotion de politiques d'investissement et de développement visant à soutenir la croissance économique dans une optique de développement équitable et durable.

8. Quelques représentants ont dit qu'une libéralisation sans restrictions pouvait ne pas être la meilleure chose selon le contexte national et que des politiques volontaristes, par exemple en matière de transfert de technologie, de perfectionnement des compétences et d'établissement de liens avec d'autres secteurs de l'économie, étaient nécessaires pour que l'IED apporte la contribution escomptée à une croissance durable. Le développement de l'entrepreneuriat était essentiel à cet égard, et les représentants ont jugé utile le Cadre pour une politique de l'entrepreneuriat de la CNUCED. Le rôle de régulation de l'État était fondamental concernant la poursuite d'un développement durable – s'agissant en particulier de réglementer des secteurs sensibles tels que celui des industries extractives –, l'amélioration des infrastructures publiques, la lutte contre l'évasion fiscale et l'amélioration de la gouvernance d'entreprise. Tous ces domaines, où la CNUCED aurait un rôle à jouer, appelaient à un renforcement de la coopération internationale.

9. Les représentants de quelques pays et organisations non gouvernementales ont dit que le Cadre devrait orienter les discussions futures sur un meilleur équilibre des droits des États et des investisseurs privés au moment du renouvellement ou de la signature de nouveaux accords internationaux d'investissement. Les pays industrialisés en tireraient également profit, notamment dans la mesure où ils devenaient des destinations pour les investissements directs à l'étranger des pays émergents.

10. Des mesures ont également été préconisées pour améliorer le règlement des différends en matière d'investissement, concernant en particulier les questions de transparence et d'équité, mais aussi la nécessité de réduire le coût du règlement des différends. Une question fondamentale était celle de la gestion des réformes, s'agissant d'encourager le passage à un régime plus favorable à un développement durable sans compromettre indûment la sécurité, la prévisibilité et la stabilité exigées par les investisseurs étrangers. Un échange d'expériences pourrait être utile à cet égard.

11. Les représentants ont invité la CNUCED à poursuivre ses travaux sur l'investissement au service d'un développement durable dans ses trois grands domaines de compétence, à savoir la recherche et l'analyse, les activités de coopération technique et la formation de consensus au niveau intergouvernemental. Concernant la coopération technique, ils ont invité le secrétariat, par exemple, à continuer de fournir une assistance technique: pour l'établissement de statistiques sur l'IED, y compris de statistiques sur l'impact de l'IED, de façon à alimenter l'indicateur de la contribution de l'IED récemment mis au point; par le biais des Examens de la politique d'investissement, qui ont été jugés extrêmement utiles aux responsables gouvernementaux, en particulier pour identifier les secteurs économiques offrant un potentiel de croissance et y promouvoir les investissements étrangers; et à travers ses cours de formation et ses activités de services consultatifs sur les accords internationaux d'investissement.

12. Les représentants ont estimé d'un commun accord qu'il fallait veiller à placer le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable au cœur de toutes ces activités. Ses travaux sur l'investissement et ses compétences en la matière avaient fait de la CNUCED un acteur primordial du débat mondial sur l'investissement et le développement. De l'avis général, le Cadre constituait un bon point de départ en tant que plate-forme pour la conduite de débats et la formation de consensus au niveau multilatéral et fournissait des orientations utiles pour le passage à une nouvelle génération de politiques d'investissement accordant la priorité à des objectifs de développement durable.
